



Hospices Civils de Lyon

LIVRET D'ACCUEIL DE L'ETUDIANT

CHIRURGIE GENERALE ET PROCTOLOGIE PAVILLON V

Stage du au
Nom :
Prénom :
Semestre :
I.F.S.I :

SOMMAIRE

PREAMBULE

FICHE 1

Présentation des Hospices civils de Lyon et de l'établissement d'accueil

FICHE 2

Charte d'encadrement Hospices Civils de Lyon

FICHE 3

Présentation de l'unité

FICHE 4

Conditions d'accueil

FICHE 5

Pré requis nécessaires avant l'arrivée en stage

Annexe plan de l'hôpital

PREAMBULE

La **finalité de la nouvelle formation infirmière** est de « **construire** » les **compétences** de l'étudiant en s'appuyant d'une part, sur des stages optimisés et mieux outillés et d'autre part, sur des unités d'enseignement permettant l'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation professionnelle. L'AFNOR définit la compétence comme « la mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité ». Elle est inséparable de l'action et ne peut être appréhendée qu'au travers de l'activité. En utilisant l'approche par compétences, les actes infirmiers **ne changent pas** mais ce sont les conditions de leur intégration qui évoluent.

La **place du stage** est donc **valorisée** dans cette nouvelle approche. Les compétences en stage ne pouvant s'évaluer qu'en situation, il revient **aux professionnels du terrain** d'assurer **cette évaluation**.

Concrètement, l'**étudiant** est considéré comme **compétent lorsqu'il peut agir en autonomie** et rendre compte de son action, attestant du transfert possible dans d'autres situations. Les compétences acquises par la formation correspondent au niveau du débutant dans le métier.

Le référentiel du diplôme est constitué de **10 compétences à évaluer, valider et certifier systématiquement sur tous les terrains de stage** quel que soit le parcours de l'étudiant.

Chaque compétence comporte des éléments constitutifs, des critères et des indicateurs d'évaluation figurant dans le portfolio.

Les **deux premières compétences** mettent en évidence une **vision du métier** d'infirmier **basée sur l'évaluation de la situation clinique** orientant l'action de l'infirmier et induisant une analyse a posteriori de l'action réalisée.

Les 4 **compétences** suivantes (**3 à 6**) sont centrées sur la **prise en charge** de la **personne** et la **réalisation des soins** (quotidiens, actions à visée diagnostique et thérapeutique, soins éducatifs), et sur la **relation** avec le patient.

La nécessaire **prise de recul** des professionnels apparaît dans les **compétences 7 et 8** (analyse de la qualité et traitement de données professionnelles et scientifiques). L'évolution des activités requiert la **compétence 9** qui concerne l'**organisation** et la **coordination** des interventions soignantes.

Enfin, la **compétence 10** de formation doit permettre d'acquérir dès la formation initiale les fondamentaux de la **transmission des savoir-faire**.

Cette nouvelle approche de la formation clinique en stage nécessite la mise à jour et /ou la création d'outils et de supports qualifiant les terrains de stage, à savoir :

L'établissement d'une charte d'encadrement

La charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil et les IFSI partenaires. Elle est portée à la connaissance des étudiants. Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

L'établissement d'une convention de stage

Elle est tripartite, signée par l'établissement d'enseignement, l'établissement d'accueil et l'étudiant.

L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement

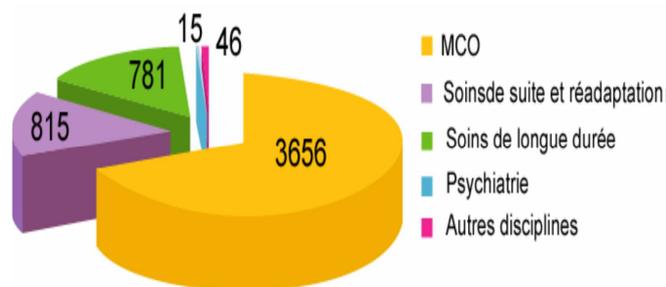
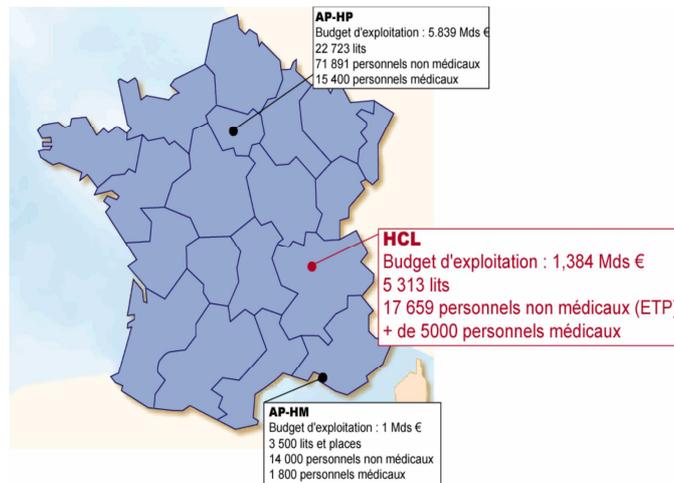
Il définit les conditions d'accueil et d'encadrement de l'étudiant en :

- proposant/définissant les situations d'apprentissage auxquels l'étudiant sera le plus confronté
- définissant les modalités de suivi et d'évaluation de cet apprentissage.

FICHE 1

Présentation des Hospices civils de Lyon et de l'établissement d'accueil

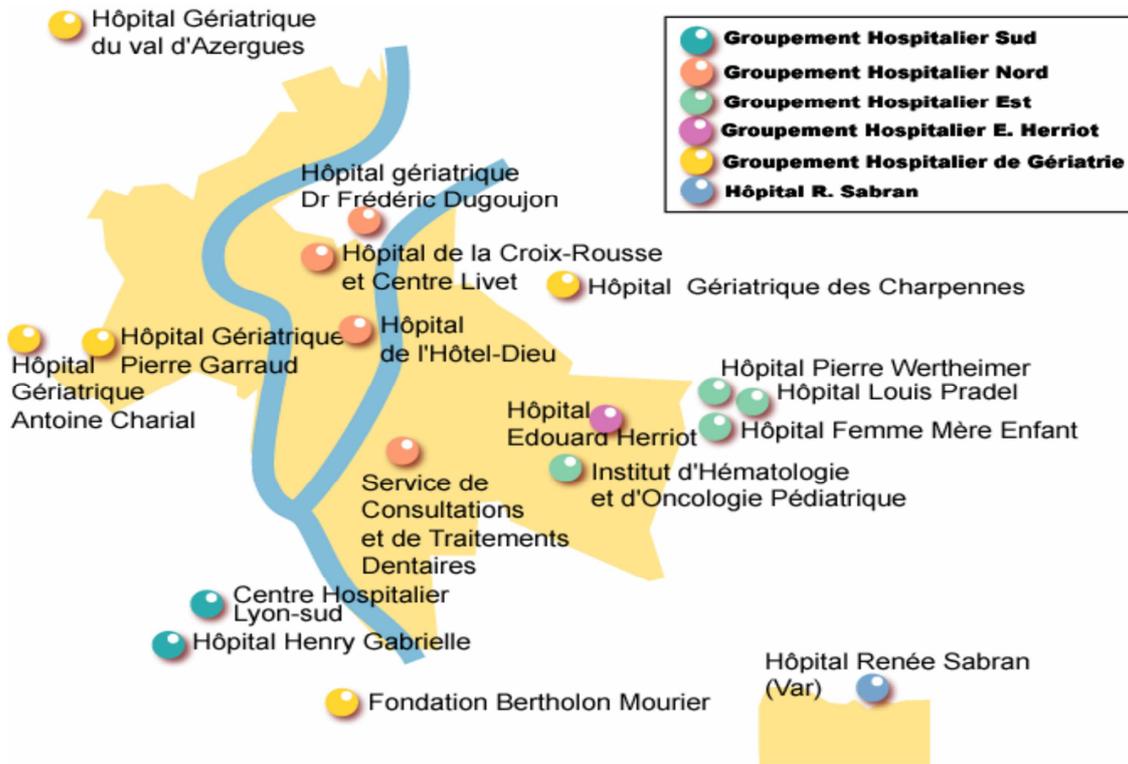
Les HCL : 2^{ème} CHU de France en quelques chiffres



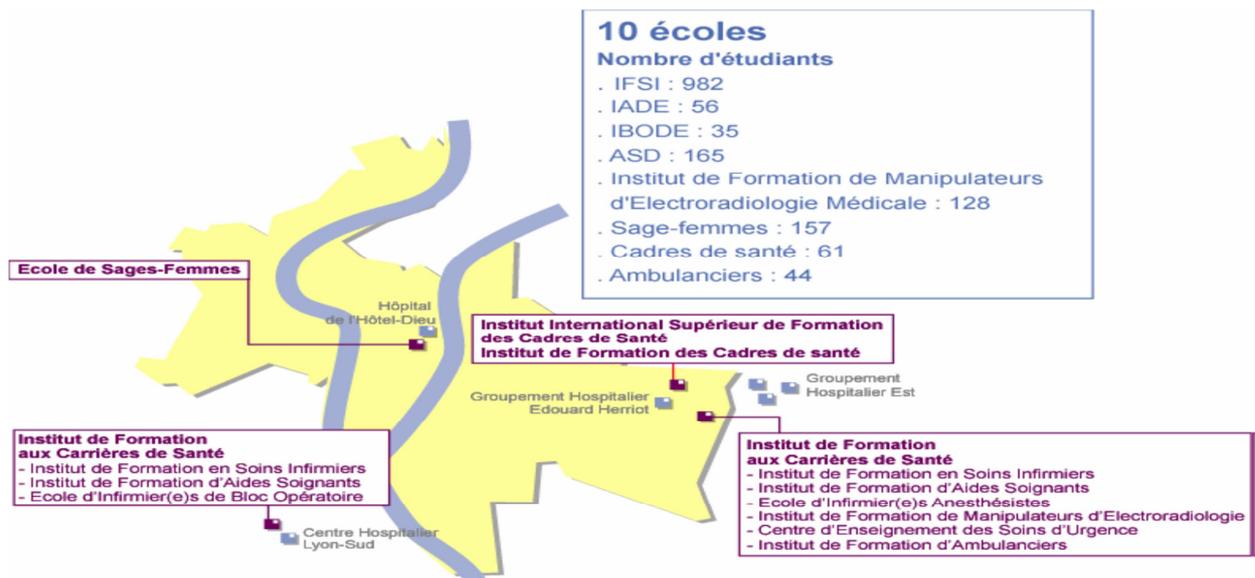
1 485 408 journées en hospitalisation classique
137 188 séances d'hôpital de jour
170 422 entrées ER (Établissements de Regroupement)
887 804 consultations (patients externes)
220 124 passages aux urgences

5 313 lits
384 places d'hôpital de jour
22 places d'IVG

Les 6 groupements Hospitaliers



L'Enseignement



FICHE 2

Charte d'encadrement Hospices Civils de Lyon



Hospices Civils de Lyon

Charte de l'encadrement des apprenants aux Hospices Civils de Lyon

Cette charte, élaborée par un groupe de travail, composé de professionnels, validée par le groupe de pilotage du projet « tutorat- compagnonnage », s'adresse à tous les professionnels des Hospices Civils de Lyon concernés par l'encadrement des apprenants. Ceux-ci peuvent être des stagiaires des écoles, des professionnels nouvellement embauchés dans l'Institution, des professionnels en mobilité fonctionnelle, etc.

Elle vise à soutenir la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif de professionnalisation des apprenants, intégré au management des services, et caractérisé par trois niveaux d'action :

- > un service, organisé comme un service apprenant,*
- > un tuteur identifié qui assure l'ingénierie du parcours apprenant*
- > des professionnels de proximité chargés de compagnonnage.*

- 1** L'encadrement des apprenants est une obligation réglementaire et/ou conventionnelle.
- 2** L'encadrement des stagiaires des écoles sur les lieux de stage fait partie intégrante de la formation en alternance. La formation de ces stagiaires relève d'une responsabilité partagée entre les professionnels des écoles et ceux des secteurs accueillants.
- 3** L'encadrement des nouveaux arrivants fait partie intégrante de la certification HAS (critère 3b)
- 4** Le projet d'encadrement des apprenants fait partie intégrante du projet d'établissement des HCL, à travers le projet social et également dans le projet de soins des paramédicaux, décliné dans les fiches actions de pôle et d'unités.
- 5** Le cadre de l'unité fonctionnelle est porteur de la responsabilité du projet d'encadrement, de la qualité du parcours apprenant, de son organisation et des évaluations. Il peut déléguer cette mission au(x) tuteur(s)
- 6** L'encadrement des apprenants correspond à un processus individualisé de prise en charge, depuis l'accueil, la construction d'un parcours, l'évaluation par le cadre et / ou le tuteur, permettant la mise à disposition des moyens et compétences de l'ensemble des professionnels de l'unité.
- 7** Les professionnels des unités, et ceux des écoles pour leurs stagiaires, accompagnent l'apprenant dans une démarche de réflexivité face aux situations, facilitent l'apprentissage de gestes et activités, qu'elles soient techniques, administratives ou de soins. Ils favorisent la construction d'une identité professionnelle pour les stagiaires des écoles et l'intégration dans l'équipe pour le nouvel arrivant.
- 8** Les étapes de ce processus font l'objet d'un suivi et d'évaluations au moyen des supports de traçabilité mis à disposition par les écoles (type portfolio) et / ou propres aux unités fonctionnelles, en lien avec les fiches outils du guide institutionnel HCL (guide méthodologique du processus d'intégration et de professionnalisation des stagiaires et des nouveaux arrivants)
- 9** Les apprenants ont des droits et des devoirs. Ils ont le droit d'être encadrés, et d'avoir un entretien d'évaluation. Ils sont responsables et acteurs de leur apprentissage, ils se doivent d'adopter un comportement conforme aux exigences et règles et valeurs professionnelles. Les stagiaires des écoles ont le droit de conserver leur position d'apprenants, alors que pour les professionnels, celle-ci ne peut être que transitoire.

Hospices Civils de Lyon

FICHE 3

Présentation du service et conditions d'accueil

INTITULE

Etablissement : GHEH

Adresse postale : 5 place d'Arsonval – 69437 LYON cedex 03

Pôle : PAM CHIRURGIE

Spécialités chirurgicales : CHIRURGIE GENERALE et PROCTOLOGIQUE

Pavillon V : Confère plan en annexe

TPOLOGIE DU STAGE

Soins de courte durée

Pathologies rencontrées :

Cancers colo rectaux, lithiases, abcès, appendicite, péritonite, incontinence anale, maladie de Verneuil,

Chirurgie pratiquée :

- rétablissements de continuité
- résections intestinales
- chirurgie de l'incontinence
- cholécystectomies
- hernies ombilicales, inguinales
- cures d'événtration,

CAPACITE D'ACCUEIL

1 consultation :

- V Chirurgie générale et proctologique + stomathérapie

15 lits d'hospitalisation : (ch numérotées de 201 à 215 , 9 chambres seules et 3chambres double)

- V2 hôpital conventionnel de **10 lits** (ouverts 24h sur 24)
- V2 hôpital de semaine de **5 lits** ouverts du lundi 6h40 au samedi 14h30 / fermé pendant les périodes de vacances

Accueil en moyenne de 15 patients par semaine en chirurgie programmée en entrée la veille ou le jour-même avec passage par le salon d'accueil situé à V1

Les lits d'hospitalisation servent aussi au dégagement des urgences des pavillons A, N, G et V consultation.

ORGANIGRAMME DU PAVILLON

Chef de Service : X BARTH

Cadre de santé : Doris ORLUT

Téléphone : 04.72.11.05.61

Mail : anne-doris.orlut@chu-lyon.fr

Maître de stage : le cadre de santé
(formation tuteur en cours)

Tuteurs: pas de tuteur mais 2 à 3 référents par étudiant

FICHE 4

Conditions d'accueil

Equipe de soins		
	Nombre	Autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire
Chirurgiens + internes 2 équipes chirurgicales : Pr Monneuse du pavillon G et Pr Barth du pavillon V Anesthésistes	7 + 5 5	Chef de bloc IBODE IADE Brancardiers du bloc ASH de pavillon et de consultation 5 Secrétaires médicales Stomathérapeutes : Céline YRLE et Valérie SALOT Kinésithérapeute Dolorès N... Diététicienne : Amélie GARCIA Assistante sociale : Frédérique THOMAS Psychologue cancéro Anne CHIRAC
Cadre de Santé	1	
ASD hospitalisation et consultation	5 + 1	
IDE hospitalisation et consultation	5 + 2	
Horaires de l'équipe Infirmière		Horaires de l'étudiant (7h de stage/jour)
Matin : 6h40-14h30 Jour : 10-17h50 Soir : 14h-21h30 Nuit : 21h-7h Amplitude horaire de consultation : 7h30-15h50		Matin : 6h40-14h Soir : 14h-21h Jour : J1 8h à 15h ou J2 10 h à 17 h Nuit : 21h-7h en 32h30 Bloc et consultation : 8h-15h
Modalités d'encadrement :		
<p>Accueil institutionnel pour les étudiants le premier jour de 9h à 11h : Présentation du GHEH, en fonction des dates programmées.</p> <p>Accueil fait par le cadre ou le référent, avec présentation du service, remise de documents aux étudiants et informations sur les modalités de stage avec attribution de référents de stage.</p> <p>Rédaction des objectifs de stage la 1^{ère} semaine de stage et réajustement des objectifs en cours de stage</p> <p>Organisation d'un « parcours patient » pour les étudiants : hospitalisation programmée (consultation /bloc)</p> <p>El 1^{re} année : les 2 1^{ère} semaine auprès des aides-soignants / El 2^{ème} année : la 1^{ère} semaine</p> <p>Bilan de mi stage et Evaluation de fin de stage réalisés par un des référents après concertation avec les autres soignants en présence de l'étudiant.</p> <p style="text-align: center;">Documents signés obligatoirement par le cadre de santé</p>		
Ressources mises à disposition :		
Cours, documents, textes réglementaires, chartes...GED, intranet, protocoles spécifiques au service, classeur pathologies		
Informations pratiques		
<p>Accès au parking de l'établissement payant pour les étudiants.</p> <p>Repas pris au self ou sur place (salle de repos équipée de micro-ondes et réfrigérateur)</p> <p>Vestiaire au RDC du pavillon : Accès sécurisé par carte de vestiaire. Se munir d'un cadenas puis libérer et nettoyer le vestiaire à la fin du stage. NB carte à rendre impérativement au cadre en fin de stage</p> <p>Apporter vos propres tenues identifiées (et ou badge avec : nom et statut)</p>		

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage

- Déontologie : secret professionnel, responsabilité IDE + droits des patients ...(UE 1.3)
- Anatomie du système digestif (UE 2.1 + 2.2)
- Alimentation et absorption nutritionnelle (UE 2.1 + 2.2)
- Surveillances biologiques les plus fréquentes et normes (UE 2.1 + 2.2)
- Connaissance du système immunitaire (UE 2.10)
- Règles d'hygiène hospitalière : hygiène des mains, circuit propre/sale., précautions standards (UE 2.10)
- Pharmacologie : anticoagulants et antalgiques (UE 2.11)
- Appropriation de la démarche clinique IDE (UE 3.1)
- Soins de confort et de bien-être : mesure et interprétation des paramètres vitaux, prévention de la douleur, prévention d'escarre, aide à la mobilisation (UE 4.1)

